

AVIS DE PUBLICATION

Le Collège communal porte à la connaissance du public que, par décision du 30 novembre 2017, le Conseil communal a marqué son accord sur la modification du tracé de la voirie communale par la suppression d'une partie du chemin vicinal n° 7 dénommé rue Légipont à SAIVE à savoir 797 m² telle qu'elle apparaît sur le plan de mesurage dressé par Monsieur Michel SAUSSEZ, géomètre-expert, en date du 22 septembre 2017.

La présente publication restera affichée durant quinze jours.

Conformément à l'article 18 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, un recours peut être introduit auprès du Gouvernement dans les 15 jours à compter du jour qui suit, le premier des événements suivants :

- la réception de la décision ou l'expiration des délais pour le demandeur et l'autorité ayant soumis la demande ;
- l'affiche pour les tiers intéressés ;
- la publication de l'Atlas conformément à l'article 53, pour le demandeur, l'autorité ayant soumis la demande ou les tiers intéressés.

Affiché le - 6 DEC. 2017

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND